

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le **26 FEV. 2016**

Références à rappeler :
CAB IV/2 - MMP/
R068449.12.1

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité rencontrer le Premier ministre afin de lui faire part de votre préoccupation concernant la question palestinienne.

Soyez assurée qu'il a été pris connaissance avec attention de votre démarche. Cependant, son emploi du temps très chargé ne permettra pas au Premier ministre de vous recevoir.

J'ai transmis votre correspondance à Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Ministre des affaires étrangères et du développement international, afin qu'il en prescrive un examen attentif et qu'une réponse puisse vous être apportée.

Monsieur Manuel VALLS ne peut que vous confirmer sa position : Israël est un État démocratique dont on peut librement critiquer les choix, comme n'importe quel autre État. On constate cependant trop souvent que cette critique précède ou camoufle une attaque contre les Juifs en tant que tel, ce qui est inacceptable.

S'agissant du boycott, la Cour de cassation, plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français, a confirmé en octobre dernier que les campagnes y faisant références étaient illégales. Il ne saurait donc y avoir, de la part du Gouvernement, d'autre position que celle de la condamnation de ces campagnes.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Premier ministre



Sébastien GROS
Chef de Cabinet

Madame Claude LEOSTIC
Présidente de la Plateforme des
ONG Françaises pour la Palestine
14, passage Dubail
75010 PARIS